

LONGUÉ-JUMELLES

Varencière



alter
anjou loire territoire

VOTRE TERRAIN À BÂTIR

Libre de constructeur

De 210 à 626 m²

À partir de 19 950 € TTC



© Hive and co

ACCESSIBLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Proche d'un pôle commercial et d'activité, ce futur quartier d'habitation bénéficie d'un emplacement privilégié et d'une desserte facilitée. Au sein d'une commune dynamique dotée de très nombreux services, bénéficiez de nombreux terrains disponibles. Longué-Jumelles, surnommée la « Venise verte », vous offre le charme de son beau patrimoine : de l'Eglise aux lavoirs entourés de la rivière du Lathan...

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, autoroute, parc, services...

POSITION DU QUARTIER

SAUMUR
VAL DE LOIRE

Accès au quartier depuis la RD 53

Autoroute à 2 min

Centre-ville en mobilités douces :

7 min

18 min



© Air Papillon



*PSLA : programmes de 10 logements en location-accession / Jaxed

LOT	€	m ²	LOT	€	m ²	LOT	€	m ²
1	34 960 €	368 m ²	13	32 395 €	341 m ²	25	31 635 €	333 m ²
2	35 055 €	369 m ²	14	40 850 €	430 m ²	26	24 225 €	255 m ²
3	35 340 €	372 m ²	15	53 960 €	568 m ²	27	46 550 €	490 m ²
4	39 995 €	421 m ²	16	39 520 €	416 m ²	28	34 390 €	362 m ²
5	55 955 €	589 m ²	17	48 830 €	514 m ²	29	32 205 €	339 m ²
6	44 080 €	464 m ²	18	50 540 €	532 m ²	30	31 635 €	333 m ²
7	OPTION	405 m ²	19	35 245 €	371 m ²	31	COMPROMIS	272 m ²
8	OPTION	321 m ²	20	OPTION	313 m ²	32	29 545 €	311 m ²
9	OPTION	241 m ²	21	OPTION	300 m ²	33	24 700 €	260 m ²
10	OPTION	314 m ²	22	OPTION	383 m ²	34	24 795 €	261 m ²
11	59 470 €	626 m ²	23	34 010 €	358 m ²	35	26 030 €	274 m ²
12	35 910 €	378 m ²	24	OPTION	210 m ²			

MIS À JOUR LE 19/02/2026

Visualisez
les parcelles
disponibles



CONTACTEZ-NOUS
02 41 40 04 12
saumur@anjouloireterritoire.fr
www.anjouloireterritoire.fr



COMPRIS DANS LE PRIX DU TERRAIN

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone, internet)
- Le premier bornage



À RAJOUTER AU PRIX DU TERRAIN

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les taxes d'urbanisme**

** Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement